

LEXYMORE #032025



LEXYZOOM

Loi de finances 2025

Management packages - Episode 1/2



Loi de finances **2025**

Management packages

Les principes de la réforme
EPISODE 1/2



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

**Les gains de cession de titres
acquis en contrepartie
des fonctions de salarié
ou dirigeant d'une entreprise
sont dorénavant imposés,
par principe, comme un salaire
et, par exception,
comme une plus-value.**



LEXYMORE

TITRES CONCERNÉS

Actions ordinaires
Actions de préférence
AGA
BSA
BSPCE
Stock-options, etc.



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

APPLICATION DANS LE TEMPS

**Cessions réalisées à compter
du 15 février 2025,
y compris pour les titres
acquis antérieurement.**

**Trois régimes fiscaux coexistent
désormais en fonction
des modalités d'acquisition
des titres**



LEXYMORE

1

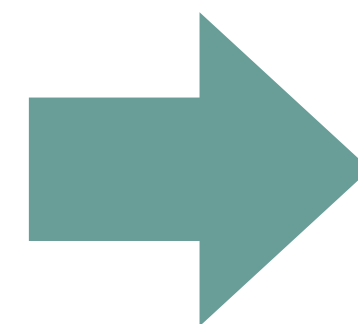
Titres acquis **en contrepartie**
des fonctions de salarié
ou dirigeant
ne présentant **pas de risque**
de perte en capital
(exemple : management package
garantissant au salarié
un prix de cession
minimum de ses titres)
= imposition du gain en **salaire**.



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

2

Titres acquis **en contrepartie**
des fonctions de salarié
ou dirigeant présentant
un **risque de perte en capital** :
instauration d'une valeur de
référence égale à trois fois
la performance financière
de l'entreprise.



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

2

- o En-dessous de laquelle, le **gain de cession** sera imposé comme une **plus-value** (i.e. taux maximum de **16,8%** hors CDHR) sous réserve que les titres aient été conservés plus de deux ans (sauf pour les AGA, BSPCE et stock-options).
- o Au-dessus de laquelle, le **gain de cession** sera imposé comme un **salaire** (i.e. taux maximum de **49%**) y compris si le bénéficiaire du management package n'est plus salarié de l'entreprise lors de la cession.





Titres acquis **en dehors**
des fonctions de salarié
ou dirigeant (exemple du salarié
d'une grande entreprise cotée qui
serait par ailleurs petit porteur de
cette même entreprise)
= imposition du gain en **plus-value**.



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

**Régime social spécifique
pour les titres acquis
en contrepartie
des fonctions de salarié
ou dirigeant présentant
un risque de perte en capital**

**Le gain imposable en salaire est exclu de
l'assiette des cotisations de sécurité sociale
et soumis à une nouvelle contribution
salariale spécifique de **10%**.**

**Le gain imposable en plus-value est soumis
aux prélèvements sociaux au taux de **17,2%**.**



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

**Si cette nouvelle mesure
a le mérite d'améliorer
la sécurité juridique
nécessaire aux affaires,
certaines questions
restent sans réponse.**



LEXYMORE

Loi de finances
2025
Management packages

Rendez-vous
jeudi 13 mars 12h30 pour

L'EPISODE 2/2



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS



LEXYMORE

DROIT FISCAL

Avocats et bien **PLUS**